

CONVENTION

L'Université de Strasbourg, 4 rue Blaise Pascal CS 90032 Strasbourg cedex

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°4267 04090 67 auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

N° SIRET : 130 005 457 00010 - APE/NAF : 8542Z

Composante : CEIPI – Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle

Adresse : 7, rue de l'Ecarlate CS 20024 F-67082 Strasbourg Cedex

Représentée par M. Michel DENEKEN, Président de l'Université de Strasbourg

convient avec le client de ce qui suit en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le CEIPI-Université de Strasbourg organise la formation intitulée :

➤ **Formation de base en droit européen des brevets**

La réalisation de ces formations est confiée au CEIPI, 7, rue de l'Ecarlate CS 20024 F-67082 Strasbourg Cedex.

ARTICLE 2 : PARTICIPANT

S'inscrit au cours : M. Mme **Nom :**

Prénom :

Nationalité : **Date de naissance :**

Spécialité : Chimie Mécanique **Langue :** Français

Profession :

Tél : **E-mail :**

Consent à recevoir par email des informations sur d'autres formations dispensées par le CEIPI Oui Non

Consent à recevoir par email des informations sur l'Association des Anciens Oui Non

ARTICLE 3 : CHOIX DES OPTIONS DE FORMATION

Cochez le lieu de la formation :

Lieu de la formation (dispensée en format hybride) :

Bruxelles* – début prévu pour janvier 2025

En ligne* – début prévu pour janvier 2025

* Veuillez vous référer à l'annexe pour toute information complémentaire sur la formation.

[Tapez ici]

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les frais d'inscription seront à régler **à réception de la facture après le début du cours** et seront payés par le client :

- L'entreprise** **Merci de fournir un courrier signé par votre responsable et confirmant l'adresse exacte de facturation (merci de noter qu'aucune inscription ne sera acceptée sans ce courrier)**

Merci d'indiquer le numéro de TVA de votre entreprise :
(TVA intracommunautaire)

- Le participant** Adresse personnelle :
.....
.....

*Nous attirons votre attention sur la proposition d'un tarif préférentiel pour les participants qui s'inscrivent **jusqu'au 30 novembre 2024** (Tarif « Earlybird »). Grille des prix ci-dessous.*

Frais d'inscription pour une année :
<input type="checkbox"/> Inscription jusqu'au 30 novembre 2024 : 1600.00 €**
<input type="checkbox"/> Inscription à partir du 1^{er} décembre 2024 : 1700.00 €**

* Sous réserve de validation des instances universitaires. Ces montants sont des prix nets car l'Université n'est pas assujettie au régime de la TVA pour cette action.

Le paiement doit être effectué à l'ordre de : **M. l'Agent Comptable de l'Université de Strasbourg** (par virement bancaire) à réception de la facture - veuillez indiquer le numéro de la facture lors du virement.

L'entreprise signataire ou le participant (client), en contrepartie de l'action de formation réalisée, et à réception de la facture, s'engage à s'acquitter du montant à sa charge conformément aux conditions générales de vente.

L'Université de Strasbourg, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

ARTICLE 5 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

A défaut de résolution amiable, les différends résultant de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation du Tribunal de Strasbourg compétent.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET ET DURÉE DE L'ACCORD

Le présent accord prend effet à la date de sa signature par les parties. Il est valable jusqu'à extinction des obligations réciproques des parties.

Si le client est une personne physique qui entreprend l'action de formation à titre individuel et à ses propres frais, il peut résilier le contrat dans un délai de 14 jours à compter de la date de signature de la présente convention par les deux parties.

En signant la présente convention, l'entreprise signataire et/ou le participant certifient avoir pris connaissance des

[Tapez ici]

conditions générales de vente et du règlement intérieur des stagiaires, et en accepter les termes.

Ces documents, ainsi que le formulaire de rétractation, peuvent être téléchargés à partir de la page suivante <https://www.ceipi.edu/le-ceipi/conditions-generales-de-vente-et-reglement-interieur>. Ils peuvent également être fournis sur simple demande.

A : Le : CACHET DE L'ENTREPRISE :

Le participant : Le responsable :

Signature : Signature :

NB :

Les deux signataires « Participant » et « Etablissement (le client) » doivent être deux personnes différentes.

Si vous êtes à la tête de votre entreprise et que personne d'autre ne peut signer pour votre entreprise :

- ***merci de signer dans les deux emplacements***
- ***et de nous envoyer tout document officiel attestant de votre capacité à engager votre entreprise (par ex. le Kbis, un extrait SIRENE, les statuts de l'entreprise...)***

Merci de transmettre le présent document à l'adresse suivante :

Université de Strasbourg
CEIPI-Section Internationale
Anne-Catherine Brunck
Bâtiment Le CARDO
7, rue de l'Ecarlate - CS 20024
67082 Strasbourg Cedex
brunck@ceipi.edu

Date limite de retour des documents :

➤ **Cours de Bruxelles : 15 décembre 2024**